

Les Princes de l'amour : un candidat condamné à de la prison ferme pour violences conjugales



Le 31/05/2021 à 11h42

Modifié le 31/05/2021 à 14h36

Crédits photos : W9

Alexis Villain, Mister Pays de la Loire 2019 et ancien candidat des Princes et Princesses de l'amour, a été envoyé en prison ce 28 mai. Jugé en comparution immédiate pour violences conjugales, il a été incarcéré à la suite de son procès.

Un jeune homme de 27 ans, résidant à Brem-sur-Mer, en Vendée, a été jugé ce vendredi 28 mai en comparution immédiate au tribunal des Sables-d'Olonne. Comme le révèle *Les Sables – Vendée Journal*, cette personne connue pour son titre de Mister Pays de la Loire 2019 et sa participation aux *Princes de l'amour* sur W9 était accusée de « *violences conjugales sur conjoint sans ITT* ». Si le quotidien régional ne donne pas son nom, les fans du concours Mister France et les téléspectateurs l'ont vite reconnu : il s'agit d'Alexis Villain, prétendant de Kellyn dans *Les Princes et les Princesses de l'amour* en décembre dernier. Il s'y était notamment fait remarquer pour des propos jugés déplacés sur les femmes, qu'Alix n'avait pas hésité à dénoncer avec fermeté. Accusé de misogynie, il avait vite été poussé vers la sortie par les autres candidats. Un

peu plus discret depuis ce passage express à la télévision, Alexis Villain est désormais en prison pour une histoire sordide que raconte en détail [*Les Sables – Vendée Journal*](#).

Alexis Villain condamné pour avoir frappé sa petite amie

Dans la nuit du 25 au 26 mai, la petite amie d'Alexis Villain – avec qui il était alors depuis « *quelques semaines* », précise le journal - a envoyé « *un texto alarmant* » à une de ses amies. Celle-ci, qui avait reçu auparavant d'autres messages préoccupants de sa part, s'est logiquement inquiétée et a alerté les autorités. « *Sur place, les gendarmes ont constaté sur la victime des contusions au visage et au cou, cette dernière évoquant une forte gifle dans un contexte de crise de jalousie* », rapporte *Les Sables – Vendée Journal*. Conduite à la gendarmerie, la jeune femme a échangé des SMS à son compagnon sur le trajet. « *Je sais que je ne suis pas sympa mais stp fais ça pour moi* », « *Dis que je ne t'ai pas frappée* », lui aurait notamment envoyé Alexis Villain. Des messages qui semblent avoir été entendus : la jeune femme a refusé de passer un examen médical et de signer sa déposition. Mais le candidat de télé-réalité a tout de même été poursuivi et a été jugé en comparution immédiate ce vendredi 28 mai au tribunal des Sables-d'Olonne.

« *Durant l'audience, l'accusé a affirmé souffrir de dépression et vivre des moments difficiles et une relation compliquée avec la jeune femme* », rapporte *Les Sables – Vendée Journal*. Le journal régional indique que des échanges Whatsapp entre la petite amie d'Alexis Villain et la jeune femme qui a prévenu la gendarmerie ont été lus au tribunal. Leur contenu était accablant : « *Ils font clairement état de crises de violences régulières, dont un épisode durant lequel il lui aurait fait prendre une douche froide avant de la mettre dehors nue.* » Si le candidat des Princes de l'amour a tenté de se défendre en se disant « *accusé à tort par ses ex-compagnes* », cela n'a pas convaincu le juge. Ni le procureur de la République, qui s'est même permis quelques moqueries : « *Le prince n'est pas très charmant, vous en conviendrez* », a-t-il par exemple lancé. Alexis Villain a reçu une obligation de soins, et a l'interdiction d'entrer en contact avec sa victime et de détenir une arme. Il a été condamné à 18 mois de prison dont 9 fermes et 9 avec sursis probatoire de 3 ans.

Le candidat de télé-réalité avait déjà été dénoncé

La peine d'Alexis Villain ayant fait l'objet d'un mandat de dépôt, le jeune homme a été envoyé en prison. « *A l'énoncé de la décision des juges, le prévenu a fait un malaise* », rapporte *Les Sables – Vendée Journal*. Le candidat de télé-réalité dort désormais

derrière les barreaux, comme il le risquait depuis déjà bien longtemps. « *Si son casier judiciaire était vierge jusqu'à ce jour, le jeune homme a des antécédents et des procédures en cours pour d'autres faits de violences, notamment conjugales*, indique en effet *Les Sables – Vendée Journal*. *Il a fait l'objet d'une procédure de composition pénale en 2019 et avait été obligé de suivre un stage de sensibilisation aux violences conjugales.* » Alexis Villain avait également été entendu récemment au tribunal de La Roche-sur-Yon pour « *violences volontaires avec arme* », à la suite d'un accrochage en voiture. « *Le jugement dans cette affaire a été mis en délibéré* », précise le quotidien régional. De lourds antécédents, donc...

MAITRE STEPHANIE GUEDO

AVOCAT

BARREAU DE LA ROCHE SUR YON

14 PLACE DE LA VENDEE 85000 LA ROCHE SUR YON

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

02.51.34.60.99

secretariat.guedo@yahoo.fr

Siret 42153310000085

